

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2020

Convocations : Journal Officiel du 26 novembre 2020
Tout ménage du 30 novembre 2020

Présidence : M. Alexis Choffat
Secrétariat : Mme Florence Marie Gerber

31 citoyen-ne-s présent-e-s

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée ;
2. Présentation et approbation du budget 2021. Fixer la quotité d'impôts et les taxes y relatives.
3. Présentation du décompte final des travaux de réfection de la chaussée de la rue « Le Crin » ;
4. Présentation et votation d'un crédit de Fr. 31'500.— relatif au réaménagement de l'éco-point situé à la Route de Mormont, à financer par les fonds propres. Donner compétence au Conseil communal pour traiter ce dossier ;
5. Présentation et votation d'un crédit d'étude et avant-projet de Fr. 20'000.— relatif à la rénovation de la halle de gymnastique de Courchavon, à financer par les fonds propres ;
6. Divers

L'ordre du jour n'étant pas contesté, le Président ouvre l'assemblée à 20h00.
Deux scrutateurs sont nommés : Mme Caroline Turberg et M. Marc Michel.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée

Le Président informe l'assemblée que selon le règlement communal, le procès-verbal a été déposé publiquement au secrétariat communal et sur le site internet communal www.courchavon-mormont.ch. Aucune demande de compléments ou de rectifications n'est parvenue au secrétariat communal.

Le procès-verbal du 9 juillet 2020 est approuvé avec décharge et remerciements à son auteur.

Le Président donne connaissance des corrections apportées au procès-verbal du 30 janvier 2020 selon les demandes faites à l'assemblée du 9 juillet 2020. Ces corrections sont acceptées à l'unanimité et ce procès-verbal est également approuvé avec décharge et remerciements à son auteur.

La secrétaire informe les citoyens que cette assemblée sera enregistrée, cela permettra d'éviter les erreurs au procès-verbal.

2. Présentation et approbation du budget 2021. Fixer la quotité d'impôts et les taxes y relatives

Des exemplaires du budget sont disponibles pour les personnes présentes, il est également projeté sur écran mais pas lu dans son intégralité.

Le Maire rappelle aux citoyens présents qu'aucune comparaison ne peut être faite avec les comptes 2019 car suite à la migration du MCH1 au MCH2 certains montants ont changé de rubriques.

La secrétaire donne connaissance des totaux et le Maire apporte les informations y relatives. Sont notés sur ce présent procès-verbal que les points qui sont expliqués en raison de travaux et/ou achats prévus.

ADMINISTRATION GENERALE

Services généraux

a) Chancellerie, secrétariat et contrôle des habitants

22.30100.00 Personnel administratif : montant plus important car en 2021 ça fera 20 ans que la secrétaire travaille à Courchavon, elle aura droit à un salaire mensuel supplémentaire ;

22.31100.90 Personnel auxiliaire : il est prévu une mise en ordre des archives ;

220.31101.00 Appareils et équipement de bureau : location d'une benne de destruction sécurisée (Datarec) ;

220.31180.00 Acquisition de logiciels : montant moins important toutefois il reste des adaptations imposées à régler cette année (mutations des habitants msg 93 et e-déménagement).

FORMATION

Scolarité obligatoire

Degré primaire

a) Enseignement du degré primaire

2122.31000.00 Moyens d'enseignements – matériel et fourniture de bureau : augmentation pour location d'une nouvelle photocopieuse ;

2122.36121.00 Ecolage – autres écoles : ecolage pour école de l'Oiselier à Porrentruy (classe de transition et de soutien) ;

2128.31440.00 Prestations de tiers pour entretien : pose d'un nouveau parquet dans la salle de classe sous les combles ;

Degré secondaire

Tous les chiffres nous sont communiqués par le Canton.

CULTURE – SPORTS – LOISIRS - EGLISES

Sports

3411.36121.50 Contribution à la patinoire d'Ajoie et Clos-du-Doubs : augmentation, montant annoncé Fr. 9'500.-- ;

PREVOYANCE SOCIALE

Veillesse et survivants

5122.36330.20 Part communale aux PC, AVS/AI, CM etc. : augmentation de Fr. 4'000.— par rapport à 2020.

Aide sociale et domaine de l'asile

5712.36110.10 Répartition des charges de l'Action sociale (dépenses de l'Etat) : forte Augmentation de Fr. 29'000.— par rapport à 2020 ;

TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS

Routes communales

- 6150.31410.00 Routes et trottoirs à l'intérieur du patrimoine bâti du PA : montant plus important en 2020 en raison de la réfection des îlots aux entrées du village, le Canton a pris la moitié des coûts à sa charge ;
- 6150.33001.00 Routes et voies de communication du PA (amortissements) : les amortissements sont calculés selon les nouvelles directives du MCH2 (montants amortis selon un taux fixe et sur une durée déterminée – chaque année le même amortissement). Pour 2021, Fr. 70'000.--.

Signalisation et éclairage public

- 6156.31011.00 Matériel et fournitures d'exploitation pour l'entretien courant : montant moins important qu'en 2020, année durant laquelle nous avons remplacé l'éclairage du quartier du Crin par du LED.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Approvisionnement en eau

Service équilibré mais prévision d'un résultat positif de Fr. 7'650.--.

Traitement des eaux usées

Service équilibré mais prévision d'un résultat positif de Fr. 39'200.--.

Gestion des déchets

Ce service ne s'équilibre pas et perte prévue de Fr. 200.--. Comme il sera expliqué au point 4, des aménagements sont prévus pour notre éco-point et les coûts changeront. Lorsque la situation sera stabilisée, un examen de ce service sera fait et les taxes communales ajustées en fonction des besoins.

ECONOMIE PUBLIQUE

Sylviculture

8200.31309.04 Service forestier : autres prestations de services : notamment des coupes de sécurités.

Le service des forêts prévoit une perte de Fr. 1'300.--.

FINANCES ET IMPÔTS

Impôts

Toutes les prévisions sont à la baisse en raison de la situation économique et la crise engendrée par la Covid-19. Les rentrées fiscales concernant les personnes morales sont également estimées beaucoup moins que les années antérieures, pour les mêmes raisons et en plus suite à l'entrée en vigueur de RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS).

a) impôts directs des personnes physiques : Fr. 921'000.— (Fr. 20'000.— de moins que 2020).

b) impôts directs des personnes morales : Fr. 97'000.— (Fr. 55'000.— de moins que 2020, + de Fr. 170'000.—de moins que les comptes 2019) ;

PEREQUATION FINANCIERE DIRECTE

Contribution au fonds de péréquation : Fr. 90'000.— (moins 25'200.-- - Fr. 115'200.— en 2020).

TOTAUX DU BUDGET
Soit un bénéfice de

charges Fr.1'348'260.--
Fr. 45'390.--

produits Fr.1'393'650.—

Le Maire informe que nous n'avons pas encore réévalué le patrimoine et que lorsque cela sera fait, nous devons ajouter des créations de réserves afin de permettre les renouvellements à 60% des infrastructures.

A ce jour, notre commune est la 3^{ème} commune du Jura selon son indice des ressources.

La liste des taxes et quotité est projetée sur écran. Elle indique le prix des parcelles morcelées (ex 403) à Fr. 85.—/m² et l'émolument des petits permis de construire passera à Fr. 100.—.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion : aucune

Votation : l'assemblée accepte à l'unanimité le budget 2021 ainsi que la quotité d'impôts et les taxes y relatives.

3. Présentation du décompte final des travaux de réfection de la chaussée de la rue « Le Crin »

Le Maire présente ce point.

Le plan de la rue en question est projeté sur écran.

Un crédit de Fr. 150'000.— avait été accepté par l'assemblée communale du 4 juillet 2019.

Le décompte des travaux est listé et expliqué.

Montant brut de Fr. 167'618.30.

Les dépassements sont dû a des ajouts en cours de travaux. La surface aménagée a été augmentée de 266m² et il a fallu éliminer de l'enrobé pollué. Une borne hydrant a été déplacée (l'ECA participe à raison de Fr. 1'500.— sur les travaux concernant les hydrants).

Le coût final TTC moins les rabais obtenus est de Fr. 169'856.—.

Le crédit est dépassé de Fr. 19'856. -- (13,2 %) mais il aurait été dommage de ne pas profiter de tout refaire cette zone au mieux.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion : aucune

4. Présentation et votation d'un crédit de Fr. 31'500.— relatif au réaménagement de l'éco-point situé à la Route de Mormont, à financer par les fonds propres. Donner compétence au Conseil communal pour traiter ce dossier ;

Mme Sylvia Hügli présente ce point et le dossier est projeté sur écran.

Les bennes actuelles pour récupérer le verre et l'alu sont rouillées et percées.

Il est proposé de les remplacer par des conteneurs semi-enterrés de type Molok et ils seraient commandés auprès de la maison OptiWaste SA.

Pour le verre : 3 Moloks d'une contenance de 3 mille litres (actuellement 2 bennes de 5m³)

Pour l'alu : 1 Molok d'une contenance de 5 mille litres (actuellement une benne de 5m³)

La proposition des Moloks a été retenue car elle est propre, sûre, simple d'utilisation, économique et esthétique. La fraîcheur du sol ralentit la prolifération des bactéries. La profondeur sous terre est de 150 cm, la hauteur hors sol de 124 cm. Ils seront en matière synthétique appelée Compowood (fibres de bois et de polymère plastiques propres) et de couleur grise. La durée de vie d'un sac de levage se situe entre 5 et 10 ans pour le verre et 10 à 15 ans pour l'alu.

La place actuelle ne permet pas d'installer 4 Moloks. L'éco-point sera donc installé au-dessus de la rampe d'accès à l'abri PC. Les Moloks alignés en rangée le long du mur.

Les bennes pour les huiles et les habits seront également déplacées.
Cet accès sera plus facile et moins dangereux.

L'offre de l'entreprise OptiWaste SA est expliquée. Elle totalise Fr. 19'097.35.

L'offre de l'entreprise Cuenat SA pour le creusage, l'aménagement de la place (goudronnage) et réaménagement de la bordure est de Fr. 11'952.55.

Les différences des coûts pour vider les Moloks par rapport aux bennes classiques sont énumérées et le potentiel d'économie est démontré. Elles devraient atteindre 45 % de coût en moins pour le verre et 16.5 % de moins pour l'aluminium.

Le total des devis est de Fr. 31'049.90 que le Conseil a décidé d'arrondir à Fr. 31'500.--.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion : M. [REDACTED] demande s'il est prévu quelque chose pour le carton ? Mme Sylvia Hügli explique que nous avons pris des renseignements et que le coût est beaucoup trop élevé. Après renseignements auprès d'autres communes, ils trouvent régulièrement d'autres déchets dans les cartons et l'élimination est surtaxée. Actuellement nous avons 4 ramassages par année (normalement deux) et nous projetons d'en ajouter deux mais l'entreprise Ramseyer SA s'est aperçue qu'elle ne facturait pas assez cher cette prestation et l'a donc augmentée. Du coup, le Conseil communal a également renoncé à augmenter les tournées de ramassages du carton. De plus la nouvelle loi des déchets qui entrera en vigueur appliquera le principe du pollueur-payeur. Le Conseil a pris la décision de refaire cette place car les communes devront laisser la possibilité aux citoyens de déposer le verre usagé et l'aluminium dans les communes. Les autres types de déchets et les systèmes de ramassages seront remaniés dans le futur mais ce n'est pas encore défini.

M. [REDACTED] demande où on met les boîtes de conserve ? comme jusqu'à présent, avec l'aluminium. Pas de changement.

Votation : l'assemblée accepte à l'unanimité le crédit de Fr. 31'500.— relatif au réaménagement de l'éco-point situé à la Route de Mormont, à financer par les fonds propres et donne compétence au Conseil communal pour traiter ce dossier.

5. Présentation et votation d'un crédit d'étude et avant-projet de Fr. 20'000.— relatif à la rénovation de la halle de gymnastique de Courchavon, à financer par les fonds propres ;

M. Julien Lallau présente ce point et les documents sont projetés sur écran.

Notre halle a été construite en 1978 et est mal isolée, il y fait très chaud l'été et elle est difficile à chauffer l'hiver. L'enveloppe extérieure est passablement abîmée et vilaine.

Le Conseil communal, sur recommandations, a pris contact avec le bureau d'architectes Burri et Partenaires Sàrl qui lui a soumis une offre pour le crédit d'étude.

Cette offre comprend la définition du projet, l'étude préalable, les dessins des bases, l'élaboration d'un avant-projet et représentation 3D.

Le crédit des travaux à proprement parlé sera présenté à une prochaine assemblée.

Les citoyens qui auraient des idées d'amélioration et de choses à y faire peuvent les communiquer à la commune.

Le Maire apporte quelques précisions sur le projet futur. La structure est encore en bon état, le bâtiment sera assaini et répondra aux normes Minergie.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion : M. [REDACTED] attire l'attention du Conseil communal sur la problématique des marchés publics. Le Conseil communal y est vigilant. Il demande également des précisions

sur les pourcentages indiqués. Nous aurons un avant-projet avec plus ou moins 15% du montant de l'offre présentée.

Votation : l'assemblée accepte à la majorité, 30 oui, 0 non, et 1 abstention, le crédit d'étude et avant-projet de Fr. 20'000.— relatif à la rénovation de la halle de gymnastique de Courchavon, à financer par les fonds propres.

6. Divers

Le Maire communique quelques informations, notamment sur les projets pour cette année 2021.

COVID-19 : notre commune n'a pas été épargnée par la pandémie mais par chance nous ne comptons pas, à ce jour, de décès lié à ce virus. Il rappelle que le Conseil communal reste à disposition si besoin.

MOLOK COURCHAVON : les deux Moloks au village de Courchavon ont été mis en service hier. La construction a pris du temps car la demande a reçu deux oppositions. Il est rappelé qu'il faut y jeter des sacs taxés (visiblement il y a déjà un sac non taxé à l'intérieur – à voir).

REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL – PAL : après de longues procédures, cette révision du PAL est enfin validée. Nous recevrons dans le courant du mois de janvier 2021 un courrier du Service du développement territorial (SDT) du Canton qui devrait nous confirmer l'acceptation et la mise en vigueur de ce nouveau PAL et de tous les documents y relatifs. L'entrée en vigueur sera vraisemblablement fixée au 1^{er} janvier 2021.

MORMONT 30 KM/H : après un rapide historique de la demande reçue au Conseil communal pour l'instauration d'une zone 30 km/h à Mormont, le Maire informe l'assemblée des démarches entreprises et de la décision du Conseil communal. Cette zone 30 ne sera pas créée car après plusieurs contrôles, notamment les vitesses dans le village de Mormont (relevées par la pose de 3 compteurs installés durant 10 jours. Moyenne de 186 véhicules par jour, en grande majorité des habitants (pas de frontaliers par exemple). Le détail des relevés est communiqué. Quasiment pas de vitesse supérieure à 50 km/h (7 ou 8 véhicules). En grande majorité une vitesse moyenne de 40 km/h et dans le centre du village où la zone était demandée, 50% des véhicules roulaient à 31 km/h. Suite à toutes ces données, il était impossible pour le Conseil communal de motiver l'instauration d'une zone 30 km/h car nous ne remplissons pas les critères nécessaires. De plus, nous avons appris récemment que l'armée a un projet de construction d'une route pour l'accès depuis la place d'arme au stand de tir En Varmen ce qui délesterait le village de Mormont d'une grande partie du trafic liée à ce stand de tir.

Autres demandes et remarques des citoyens présents :

Mme [REDACTED] prend la parole et revient sur le dossier de la zone 30 km/h. Elle remercie le Conseil communal pour le courrier détaillé qu'elle a reçu et tout le travail accompli. Elle relève que les données recueillies par les radars ne correspondent peut-être pas à la réalité habituelle car avec les restrictions liées au Covid-19, toutes les activités tournent au ralenti cette année et en temps normal, il passe peut-être plus de véhicules. L'école de Mormont n'est plus une école au sens propre mais à présent, c'est une « école de la nature » et environ 700 enfants l'ont fréquentée en 2019. Certains parents se sont montrés inquiets en voyant la configuration des lieux. Elle espère convaincre le Conseil communal, un jour.

Mme [REDACTED] revient sur la construction des Moloks à Courchavon et notamment sur la barrière construite au bord du virage menant au quartier Les Prés Jeannette. Elle désire savoir pourquoi cette barrière a été posée ? Le Maire lui rappelle que ce dossier a été traité

par le SIDP et non la commune. Il explique que cette construction a fait l'objet de deux oppositions et qu'une condition fixée afin de lever la dernière opposition, était la pose d'un part-vue, qui sera de la végétation. La barrière servira de maintien à cette plantation. Mme [REDACTED] relève qu'avec cette barrière posée ainsi, les camions ne pourront plus monter dans le quartier et qu'une personne dudit quartier avait demandé à ce que ces Moloks soient déplacés de 50 cm. Elle ne comprend pas pourquoi les Moloks ont été déplacés mais qu'une barrière ait été posée au même endroit. Oui le Conseil communal avait été informé que les camions roulent sur la bordure herbeuse et les Moloks ont bien été décalés comme souhaité. Le Maire rappelle que la pose d'un moyen pour cacher ces Moloks était la condition fixée pour lever l'opposition. Au sujet des camions, la question a été soumise au bureau d'ingénieur ATB et ce bureau certifie qu'un camion peut monter malgré cette barrière. Mme [REDACTED] ajoute que si un jour un camion arrache cette barrière, elle informera le chauffeur qu'il ne devra pas faire marcher son assurance car la commune connaît la situation.

Mme [REDACTED] demande s'il est prévu de poser un défibrillateur lors des travaux de la halle ? le Maire lui répond que oui, nous en parlons depuis un moment et ce sera l'occasion de le faire. Mme [REDACTED] informe le Conseil qu'il faut anticiper la question car cette installation nécessite un raccordement spécifique.

M. [REDACTED] revient sur la période durant laquelle un immense tas de déchets a encombré le trottoir à l'entrée du village côté Courtemaîche. Il s'étonne que le Conseil communal ait pu laisser la situation durer plusieurs semaines. Le Maire lui répond que ces situations ne sont pas faciles à traiter et qu'il faut du temps et de la patience pour en arriver à bout à moindre frais. Si la commune avait fait intervenir une société de ramassage, elle aurait dû en payer les frais et la personne concernée n'aurait sans doute pas payé la facture communale. M. [REDACTED] demande également où en sont les discussions relatives à la facturation et aux versements d'une part des frais scolaires entre les communes de Basse-Allaine et de Courchavon ? le Maire lui répond qu'après plusieurs entretiens, calculs et discussions, nous avons soumis une proposition que le Conseil communal de Basse-Allaine a accepté récemment. Une modification des statuts du Cercle scolaire sera présentée et soumise à votation lors d'une prochaine assemblée communale.

M. [REDACTED] revient sur la zone 30 km/h et trouve que le Conseil communal prend un risque mais il est rassuré d'apprendre que l'armée projette de construire ce nouvel accès au stand de tir. Sera-t-il possible d'aiguiller les utilisateurs du stand sur cet accès-là ? oui c'est prévu, sans doute transiteront par le village de Mormont les gens qui arriveront depuis Courtemaîche.

M. [REDACTED] demande s'il reste des oppositions au dossier de la révision du plan d'aménagement local et s'il entre en force ? le Maire lui répond que le dossier est fini, il n'y a plus d'opposition et l'entrée en force sera bientôt effective (comme indiqué plus haut), on attend le courrier du Service du développement territorial.

M. [REDACTED] revient sur la réfection de la route du Crin, il y a deux petits « bourrelets », est-ce que la personne en charge du déneigement en a été informé ? le Maire répond que non. Comme cette personne est présente, elle en prend note.

Le Maire remercie les membres du Conseil communal pour leur investissement. Il remercie également les personnes présentes et leur souhaite une bonne fin de soirée et de belles Fêtes de fin d'année malgré la situation sanitaire.

M. Alexis Choffat remercie les personnes présentes pour être venues en nombre. Il remercie également le Maire et tous les membres du Conseil communal pour leur travail. Il souhaite

une belle fin de soirée à tous et recommande de respecter les distances sanitaires Covid-19 en dehors de la salle et d'éviter les attroupements.

Comme il n'y a plus de questions, la séance est levée à 21h40.

Courchavon, le 15 janvier 2021

Lu et approuvé lors de l'assemblée communale du : _____

AU NOM DE L'ASSEMBLEE

Le Président :

La Secrétaire :

Alexis Choffat

Florence Marie Gerber